

AVENANT N°3 AU MARCHE N° 23T01
CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE
LOT 5 – MENUISERIE BOIS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de travaux n° 23T01, lot 5, conclu avec la société PESCIA pour la construction d'un équipement petite enfance à Crépy-en-Valois, et ses avenants n°1 (Décision DEC2024-37 du 29 mars 2024) et n° 2 (Décision DEC2024-125 du 6 décembre 2024),

Vu les articles R.2194-4 (mise en œuvre clause de variation), R.2194-8 (modification de faible montant) et R.2194-9 (montant cumulé des avenants) du Code de la commande publique,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires liés à l'ajout de menuiseries, et de supprimer certains éléments tels que des stores, protections de portes, casiers, encadrements.

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n°3 est conclu avec la société PESCIA, titulaire du lot 5 « menuiserie bois » du marché 23T01, modifiant le montant du marché.

Article 2 :

L'avenant inclut des plus-value (12.188,80 €/HT) et des moins-value (- 4.771,17 €/HT). Son montant total s'élève à 7.417,63 €/HT (8.901,16 €/TTC), portant le montant total du marché à 295.743,19 €/HT (354.891,89 €/TTC). En prenant en compte les avenants 1, 2, et 3, l'augmentation globale du montant du marché est de 6,30%.

Article 3 :

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 6 décembre 2024,

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :

0 6 DEC. 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20241206-DEC2024-126-DE
Date de télétransmission : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 06/12/2024